

fort heureux qu'on ait donné suite à leur demande de ne pas faire entrer dans la catégorie des paris sportifs les paris sur les courses de chevaux.

Je crois que le comité inter-église des loteries, le Conseil des directeurs du Centre national des sports et des loisirs, la province de l'Ontario, la Conférence canadienne des arts et d'autres organismes ont aussi présenté des mémoires au comité. Le comité a adopté huit amendements en tout pour tenir compte de ces instances et faire ainsi du C-95 une bien meilleure mesure.

Le secrétaire d'État estime que le gouvernement va retirer 80 millions de dollars nets par année de l'exploitation de ce système. Certains ont prétendu que les recettes annuelles brutes seraient plutôt de l'ordre de 30 millions de dollars et qu'environ 15 millions nets iraient dans les coffres publics. Monsieur le Président, c'est difficile à dire, mais j'espère bien que les partisans de ce système de paris collectifs auront raison et que les gains seront d'environ 80 millions de dollars par année.

Si le comité n'était pas prêt à proposer une formule définie de répartitions des fonds, il a proposé de répartir ces fonds de la manière suivante: 40 p. 100 pour les grands projets relatifs au sport amateur ou à la culture et 20 p. 100 à la fois pour le conditionnement physique et les sports amateurs, les arts et la culture, ainsi que pour la recherche médicale. Cependant, parce que l'on a décidé d'affecter 200 millions de dollars aux Jeux olympiques de Calgary, il est évident qu'à court terme, il faudra consacrer plus de 40 p. 100 des recettes nettes à cet événement. Cependant, il est aussi évident que ces proportions ne seront peut-être pas respectées.

Je ne doute pas monsieur le Président, qu'une fois constituée, la Société canadienne des paris sportifs sera aux prises avec toutes sortes de difficultés imprévues. J'espère que tous les problèmes qui pourront se poser seront examinés d'une façon efficace de sorte que toutes les initiatives valables recevront toute l'aide nécessaire et l'appui financier qu'elles méritent.

Cependant, ceci dit, il est certain comme l'a signalé le député de St. Catharines (M. Reid), que ce projet de loi soulève de graves questions. Le C-95 constitue une nouvelle société d'État qui sera chargée non seulement d'administrer les paris collectifs sportifs, mais qui pourra s'occuper d'autres activités sportives légales au bon plaisir du gouvernement. Elle pourra exploiter un bingo, des machines à sous, ou bien d'autres choses. Il faudrait qu'il ait le courage d'en demander l'autorisation au Parlement car cette disposition n'est ni plus ni moins qu'un chèque en blanc. Il est fort surprenant de constater que le projet de loi C-95 permettra au gouvernement de tremper dans n'importe quelle sorte de jeu. Le gouvernement peut bien protester, mais que nous réserve l'avenir?

Le projet de loi ne désigne pas d'office le vérificateur général comme vérificateur de la société, surtout si l'on tient compte de l'expérience regrettable de Loto Canada il y a quelques années. Cette société a été l'une des nombreuses sociétés de la Couronne dont le vérificateur général a dit qu'elle était trop indépendante du Parlement. Le comble c'est que puisque

Paris collectifs sportifs—Loi

le gouvernement insiste pour choisir le vérificateur de la société, il n'a probablement nullement l'intention de permettre au Parlement d'examiner de près les livres ou les activités de la société. Cela me paraît être une bonne indication que le gouvernement doit avoir quelque chose à cacher, quelque chose qu'il tient à garder pour lui, par exemple un moyen de camoufler tout indice de favoritisme, politique ou autre, quant aux bénéficiaires des subventions. Si le gouvernement proteste de ses intentions, il ne devrait pas s'opposer à ce que le vérificateur général procède à la vérification, mais puisque le gouvernement s'y refuse, il faut en tirer la conclusion qui s'impose. Et cela ne fait que confirmer, monsieur le Président, ce que de nombreux Canadiens savent déjà, à savoir que le gouvernement a perdu la confiance de tous les Canadiens.

• (1720)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je veux intervenir contre le projet de loi C-95.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) invoque le Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que la présidence voit difficilement dans l'angle de la Chambre où je me trouve, mais je suis debout depuis que le débat sur cet amendement a commencé et je n'ai toujours pas la parole.

M. le vice-président: La présidence fait de son mieux pour céder la parole à tous les intéressés. Pour l'instant, la parole est au député de Beaches (M. Young).

M. Young: Merci, monsieur le Président. Je m'oppose au projet de loi C-95 pour plusieurs des raisons que les orateurs précédents ont invoquées. Mon opposition ne signifie absolument pas que je refuse d'appuyer la position du Canada à propos des Jeux olympiques d'hiver. C'est que je crois plutôt qu'en se mêlant davantage des paris et du jeu, et qu'il le veuille ou non c'est bien ce qu'il fait, le gouvernement donne effectivement le sceau de son approbation au jeu.

Les données que j'ai déjà consultées me prouvent, contrairement à ce que vient d'affirmer le ministre, que les personnes les plus aptes à s'intéresser aux loteries et aux paris collectifs sportifs se trouvent nettement au bas de l'échelle salariale. En fait, je m'inquiète beaucoup d'entendre le ministre dire que ce n'est pas tant une forme de jeu qu'une forme d'impôt volontaire.

En pénétrant de plus en plus dans ce domaine comme il l'a fait ces dernières années, le gouvernement grève les pauvres d'impôts supplémentaires. C'est du moins ce que nous indiquent les données disponibles que les ministères et les agences gouvernementales ont recueillies. Une étude commandée en 1977 par Loto Canada pour établir le profil des acheteurs de billets de loterie a démontré que 54 p. 100 d'entre eux gagnaient moins de \$20,000 par année. La maison Gallup a effectué une étude semblable, qui révèle que 73 p. 100 des personnes ayant un revenu annuel inférieur à \$6,000 achetaient des billets de Wintario. Ces particuliers forment la clientèle que les programmes de paris du gouvernement sollicitent.